



## Changement CDD pour CDI préavis

Par **noemie76**, le **16/08/2013** à **09:36**

Bonjour,

Je souhaite convaincre mon entreprise d'utiliser on solde tout compte ou mes RTT ou congé payé non pris afin de combler mon préavis.

En effet, c'est un poste que je ne peux plus occuper même pour une journée, cela pourrait mettre en jeu mon état de santé. Je ne souhaite pas me mettre en arrêt maladie pour pouvoir sortir de chez moi et me requinquer pour être au top de ma forme pour occuper mon nouvel emploi.

J'ai reçu une lettre de leur part, me disant qu'il ne peuvent pas me libérer au 16 (comme vu lors de la remise de ma lettre de démission) mais au 22 août, je souhaite contester ce refus et leur proposer mes compteurs.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **16/08/2013** à **11:40**

Bonjour,

Le médecin traitant lors d'un arrêt-maladie peut prescrire des sorties libres...

Si votre état de santé est menacé, le Médecin du Travail pourrait décider de vous déclarer inapte, éventuellement avec danger immédiat...

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés, il ne peut pas les modifier moins d'un mois avant la date prévue et lorsqu'ils tombent pendant le préavis, ils en repoussent le terme...

Vous n'avez à mon avis aucun moyen de contester la décision de l'employeur car on ne sait pas si ce sont réellement des jours RTT et jusqu'à quelle date ils peuvent être pris...